



Le Président

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Présidentes, Directrices et Directeurs et
d'établissements d'enseignement supérieur
et de recherche,

Copie :
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Présidentes, Directeurs et Directrices
d'organismes de recherche,

Objet : Campagne
d'évaluation 2022-2023
(Vague C)
Réf : TC N° 651-2021

Paris, le 24 août 2021

Affaire suivie par :

Alexandre.arlin@hceres.fr
Laura.armalet@hceres.fr

Pièces jointes :

- Calendrier de
préparation de
la vague C
- Répartition des
établissements
par groupe

Chère collègue, cher collègue,

Votre établissement relève de la campagne d'évaluation 2022-2023, vague C. L'évaluation est une étape importante pour votre établissement, son offre de formation et ses entités de recherche. Elle participe, d'une part, de l'accompagnement du développement de votre établissement et contribue, d'autre part, à la discussion contractuelle.

En ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités, écoles, instituts) évalués en vague C, ainsi que les organismes de recherche tutelles d'entités de recherche évaluées en vague C, **une réunion de présentation sera organisée à Paris le 5 novembre 2021** pour discuter de la méthodologie et du calendrier de la vague C avec les directions d'établissements. **Des réunions seront ensuite organisées entre la mi-novembre et la mi-décembre 2021** sur site ou par visioconférence. Elles se dérouleront sous la forme d'une réunion de recueil des attentes des établissements avec leur équipe de direction, suivie **d'ateliers thématiques simultanés relatifs à l'évaluation des entités de recherche et des formations** organisés à l'échelle d'un site.

Une série d'échanges stratégiques ou opérationnels, de nature à renforcer le dialogue avec vos établissements et vous accompagner étroitement pendant le processus d'évaluation, auront lieu ultérieurement.

Vous trouverez ci-après le calendrier de la préparation de la vague C, ainsi que la répartition des établissements évalués en vague C par site. Ces points seront revus en détail lors des réunions de lancement.

Je vous prie de croire, chère collègue, cher collègue, à l'expression de ma considération distinguée.

Thierry Coulhon

Président

Annexe 1

Calendrier de préparation de la vague C

Le calendrier de préparation de l'évaluation externe par le Hcéres s'organisera autour des dates clés suivantes :

1^{er} septembre 2021 : Envoi par le Hcéres de la liste prévisionnelle des entités de recherche

Envoi à chaque établissement / organisme d'une liste des entités de recherche dont il était tutelle lors de la précédente campagne d'évaluation et qui, selon les informations dont dispose le Hcéres, seront évaluées en 2022-2023.

Cette liste présentée sous forme d'un fichier au format Excel :

- comprend une colonne distinguant, parmi les établissements, celui qui était responsable du dépôt du dossier d'autoévaluation lors de la précédente campagne (établissement « déposant ») ;
- fournit, pour chaque entité de recherche, des éléments de caractérisation ;
- comprend une colonne permettant d'indiquer les évolutions prévues pour certaines entités (fusion, scission, fermeture, etc.).

1^{er} septembre 2021 : Envoi par le Hcéres de la liste prévisionnelle des formations et ED

Envoi à chaque établissement de la liste des formations et écoles doctorales pour laquelle il est accrédité lors du contrat quinquennal en cours et qui, selon les arrêtés d'accréditation, seront évaluées en 2022-2023.

Cette liste, présentée sous forme d'un fichier au format Excel, comprend :

- pour chaque formation et école doctorale, ses éléments de caractérisation extraits de l'arrêté d'accréditation, à vérifier par l'établissement ;
- une colonne permettant d'indiquer les évolutions prévues pour certaines formations et écoles doctorales (restructuration, fermeture, ouverture depuis moins de deux ans, etc.) ;
- une colonne permettant de désigner, parmi les établissements co-accrédités, celui responsable du dépôt du dossier d'autoévaluation lors de la campagne d'évaluation (établissement « déposant »).

1^{er} octobre 2021 : Renvoi au Hcéres de la liste prévisionnelle des entités de recherche

Renvoi au Hcéres par chaque établissement / organisme du fichier au format Excel vérifié, corrigé et complété, pour les seules entités de recherche dont il sera établissement déposant lors de la campagne 2022-2023.

Ce fichier, qui tiendra lieu de liste prévisionnelle des entités de recherche évaluées en 2022-2023, doit être accompagné d'une lettre de l'établissement « déposant » certifiant l'exactitude des données au 30 septembre 2021 pour l'ensemble de ces entités.

Afin de faciliter le dépôt des dossiers d'autoévaluation des entités de recherche, le Hcéres pré-rendre la plateforme Pelican à partir du RNSR. Il est donc indispensable que les directions d'unités mettent à jour leurs données dans le RNSR au plus tard le 31 décembre 2021.

1^{er} octobre 2021 : Renvoi au Hcéres de la liste prévisionnelle des formations et ED

Renvoi au Hcéres par chaque établissement du fichier au format Excel vérifié, corrigé et complété, pour les formations et écoles doctorales.

Ce fichier, qui tiendra lieu de liste prévisionnelle des formations et écoles doctorales évaluées en 2022-2023, doit être accompagné d'une lettre certifiant l'exactitude des données au 30 septembre 2021 pour l'ensemble de ces formations et écoles doctorales.

27 octobre – 3 novembre 2021 : Publication des documents de la vague C

Publication des documents relatifs à l'évaluation de la vague C (les référentiels d'évaluation ainsi que toutes les informations utiles relatives à la campagne d'évaluation) dans un espace dédié sur le site internet du Hcéres (www.hceres.fr).

5 novembre 2021 : Réunion de lancement à Paris

Réunion de lancement de la vague C à Paris : présentation de la méthodologie et du calendrier de la vague C aux présidences et à leur équipe rapprochée (3 personnes par établissement maximum). Elle se déroulera sous la forme d'une demi-journée de présentation et d'échanges selon les horaires suivants :

10h-13h : Site Alsace, Site Lorraine, Site Champagne-Ardenne, Site Bourgogne Franche-Comté

14h-17h : Site Centre Val de Loire, Site Aix-Marseille, Site Côte d'Azur, Site de Corse, Outre-Mer (format hybride)

Mi-novembre - mi-décembre 2021 : Réunions de lancement sur site

Réunions de lancement sur site (ou en visio-conférences) : une **réunion d'échange stratégique** avec l'équipe de direction de chaque établissement et des **ateliers thématiques simultanés relatifs à l'évaluation des entités de recherche et des formations** organisés à l'échelle d'un site.

Octobre-novembre 2021 :

Contact de chaque université par l'Observatoire des sciences et techniques (OST) afin d'évoquer en amont du rapport d'autoévaluation, l'étude que le département prépare pour le comité d'évaluation et qui s'intègre à l'ensemble de la documentation dont ce dernier dispose.

2 février 2022 : Envoi au Hcéres de l'adresse courriel générique

Transmission au Hcéres par chaque établissement d'une adresse courriel générique qui servira d'identifiant de connexion pour les différentes opérations : la convocation aux formations, le dépôt des dossiers d'autoévaluation sur la plateforme de dépôt de données (Pélican), la consultation des rapports d'évaluation et le dépôt des observations sur la plateforme de gestion des évaluations du Hcéres.

Février 2022 : Formation des usages au dépôt des documents

Formation des usagers à l'utilisation de la plateforme de dépôt de données (Pélican) pour le dépôt de documents.

À partir de mi-mars 2022 : Ouverture du dépôt des dossiers d'auto-évaluation

Ouverture de la plateforme de dépôt de données (Pélican) pour le dépôt des documents.

15 juin 2022 : Date limite de dépôt des dossiers d'auto-évaluation

Date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation des établissements.

Date limite du dépôt des dossiers d'autoévaluation des entités de recherche.

Date limite du dépôt des dossiers d'autoévaluation des formations et des écoles doctorales.

Dans le cas des entités de recherche ayant plusieurs tutelles et des formations et écoles doctorales co-accréditées, le dossier d'autoévaluation est déposé une seule fois. Ce dépôt est effectué par l'établissement « déposant ».

Annexe 2 Répartition des établissements par groupe

Structure des réunions de lancement

	Réunion d'échanges stratégiques	Atelier 1	Atelier 2
Départements d'évaluation	Département d'évaluation des établissements (DEE), Département d'évaluation de la recherche (DER), Département d'évaluation des formations (DEF)	Département d'évaluation de la recherche (DER)	Département d'évaluation des formations (DEF)
Participants attendus	Équipes de direction	Vice-présidences recherche et leurs équipes, directions d'unités de recherche, responsables des services d'appui	Vice-présidences formation et leurs équipes, directions de composantes, responsables de formations, directions d'écoles doctorales et de collèges doctoraux, responsables des services d'appui

Groupe 1 : site Alsace

- Université de Haute-Alsace (UHA)
- Université de Strasbourg (Unistra)
- Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS)
- École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)
- École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSA Strasbourg)
- Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA Strasbourg)
- Haute école des arts du Rhin-Strasbourg-Mulhouse

Groupe 2 : site Lorraine

- Université de Lorraine (UL)
- École d'Enseignement supérieur privé (ICN)*
- École supérieure d'ingénieurs travaux de construction (ESITC_Metz)*
- École nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSA Nancy)
- École nationale supérieure d'art et de design de Nancy
- École supérieure d'art de Lorraine-Metz-Epinal

*Établissements d'Enseignement Supérieur Privés d'Intérêt Général (Eespig)

Groupe 3 : site Champagne-Ardenne

- Université de Reims Champagne Ardenne (URCA)
- Université de technologie de Troyes (UTT)
- Yschools (ex Groupe ESC Troyes, pour ses formations initiales diplômantes)*
- École supérieure d'art et de design de Reims

*Établissements d'Enseignement Supérieur Privés d'Intérêt Général (Eespig)

Groupe 4 : site Bourgogne Franche Comté
<ul style="list-style-type: none"> • Université de Bourgogne (UB)
<ul style="list-style-type: none"> • Université de Franche-Comté (UFC) - U Besançon
<ul style="list-style-type: none"> • Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)
<ul style="list-style-type: none"> • Agrosup Dijon - Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> • Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon (ENSMM)
<ul style="list-style-type: none"> • École Supérieure de Technologie et des Affaires (ESTA Belfort)*
<ul style="list-style-type: none"> • Centre universitaire catholique de Bourgogne / Rectorat de Dijon
<ul style="list-style-type: none"> • Institut supérieur des beaux-arts de Besançon
<ul style="list-style-type: none"> • École nationale supérieure d'art – Dijon
<ul style="list-style-type: none"> • École Média Art du Grand Chalon

*Établissements d'Enseignement Supérieur Privés d'Intérêt Général (Eespig)

Groupe 5 : site Centre Val de Loire
<ul style="list-style-type: none"> • Université de Tours
<ul style="list-style-type: none"> • Université d'Orléans
<ul style="list-style-type: none"> • INSA Centre Val de Loire
<ul style="list-style-type: none"> • École nationale supérieure d'art de Bourges
<ul style="list-style-type: none"> • École supérieure d'art et de design d'Orléans

*Établissements d'Enseignement Supérieur Privés d'Intérêt Général (Eespig)

Groupe 6 : site Aix-Marseille Provence Méditerranée
<ul style="list-style-type: none"> • Aix-Marseille Université (AMU)
<ul style="list-style-type: none"> • École centrale de Marseille
<ul style="list-style-type: none"> • Science Po Aix - Marseille
<ul style="list-style-type: none"> • Université de Toulon
<ul style="list-style-type: none"> • Avignon Université
<ul style="list-style-type: none"> • École nationale supérieure d'architecture de Marseille
<ul style="list-style-type: none"> • Yncréa Méditerranée (ex Institut supérieur d'électronique et du numérique de Toulon)*
<ul style="list-style-type: none"> • École supérieure d'art d'Aix-en-Provence
<ul style="list-style-type: none"> • École supérieure d'art et de design de Marseille-Méditerranée
<ul style="list-style-type: none"> • Ecole supérieure d'art d'Avignon
<ul style="list-style-type: none"> • École nationale supérieure de la photographie – Arles
<ul style="list-style-type: none"> • École supérieure d'art et de design Toulon-Provence-Méditerranée

Groupe 7 : site Côte d'Azur

- Université Côte d'Azur
- Association Université Côte d'Azur
- École nationale supérieure d'art « Villa Arson » de Nice

Groupe 8 : site de Corse

- Università di Corsica Pasquale Paoli

Groupe 9 : Outre-Mer

- Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)
- Université de la Polynésie française (UPF)

Groupe 10 : Autres établissements

- Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES)